LE POINT EN RECHERCHE

Octobre 2014 Série socio-économique 14-003

Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 2 La géographie des *besoins impérieux en matière de logement* en 2011

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* étudie les conditions de logement et les ***besoins impérieux en matière de logement*** en 2011 selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 (voir le glossaire vers la fin de ce point en recherche).

Comparabilité des données de l'Enquête nationale auprès des ménages et des recensements précédents

Les données fondées sur l'ENM de 2011 et les recensements précédents (par exemple le Recensement de 2006) pourraient ne pas être strictement comparables en raison de différences sur le plan de la méthode d'enquête (voir « Recensement de la population et Enquête nationale auprès des ménages » à la fin de ce point en recherche).

Le présent numéro du *Point en recherche* porte sur les estimations fondées sur les résultats de l'ENM de 2011, et non pas sur ce qui les différencie de celles obtenues au moyen des données du Recensement de 2006. Le changement de méthode, c'est-à-dire le passage d'une enquête obligatoire à une enquête volontaire, donne lieu à un certain degré d'incertitude quant à la mesure dans laquelle les différences sont causées par des changements réels dans les variables évaluées ou par ce que Statistique Canada appelle le biais de non-réponse[1].

Bien que le passage d'une enquête à participation obligatoire à une enquête volontaire puisse avoir eu un effet sur la comparabilité des données de l'ENM et des recensements précédents, l'ENM est la source d'information la plus complète dont on dispose sur le Canada et les Canadiens pour l'année 2011. L'échantillon de l'ENM compte environ 4,5 millions de ménages, dont 68,6 % (à peu près 3 millions de ménages) ont répondu. L'ENM poursuit la tradition du recensement en fournissant des données détaillées que nulle autre enquête ne permet d'obtenir au Canada. Elle procure des données utiles sur les municipalités et même les quartiers[2], ainsi que sur le Canada, les provinces et les territoires. En outre, grâce à la grande taille de l'échantillon, il est possible d'analyser la combinaison d'une multitude de variables.

Au moment d'utiliser les résultats de l'ENM pour estimer les ***besoins impérieux en matière de logement***, la SCHL a entrepris un examen exhaustif des données, y compris des données sur les variables utilisées pour mesurer ces besoins. Les estimations des besoins en matière de logement, dont il est question en détail ci-dessous, reflètent assez bien les conditions de logement en 2011.

[1] Le biais de non-réponse est une source d'erreurs potentielles dans toute enquête. Il survient lorsque les caractéristiques des personnes qui choisissent de participer à l'enquête sont différentes de celles qui refusent d'y répondre, et il augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Généralement, le risque d'erreur s'accroît pour les petites régions géographiques et pour les petites populations. Voir l'exposé intitulé *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)* : Design et qualité, présenté au Groupe de travail sur les données du logement du Comité national de recherche sur le logement le 5 novembre 2013, au www.nhrc-cnrl.ca/sites/default/files/sites/default/files/Margaret%20Michalowski_HD_F.pdf (consulté le 14 avril 2014).

[2] Statistique Canada a supprimé les données de certaines collectivités pour des questions liées à la confidentialité, à la qualité des données et à la non-réponse.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

RÉSULTATS

Conditions de logement au Canada en 2011, selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011

La fréquence des *besoins impérieux en matière de logement* chez les ménages s'élevait à 12,5 % en 2011

En 2011, environ 87,5 % des ménages au Canada, soit 10,9 millions de ménages sur un total de 12,5 millions, occupaient un logement acceptable ou disposaient d'un revenu suffisant pour en obtenir un (voir « Ménages visés par l'évaluation des *besoins impérieux en matière de logement* » dans le glossaire). Parmi ces ménages, il y avait :

- environ 8,6 millions (69,2 %) de ménages occupant un logement acceptable;
- à peu près 2,3 millions (18,4 %) de ménages vivant dans une habitation non conforme à une ou plusieurs normes, mais ayant les moyens de se loger de manière convenable sur le marché local.

En 2011, quelque 1,6 million de ménages canadiens éprouvaient des *besoins impérieux en matière de logement*; la fréquence[1] de ces besoins s'élevait à 12,5 % (voir la figure 1 et le tableau 1).

La majorité des ménages en situation de *besoins impérieux* occupaient un logement inabordable

En 2011, environ 89,7 % des ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* vivaient une telle situation parce que leur logement était non conforme à la norme de l'abordabilité. Pour 73,3 % d'entre eux, seule la norme de l'abordabilité était en cause, tandis que pour 16,4 %, au moins une des deux autres normes n'était pas respectée (voir la figure 2). Seulement à peu près 10,3 % des ménages éprouvaient des *besoins impérieux* parce que leur logement n'était pas de qualité convenable, de taille convenable, ou les deux.

Le Logement au Canada en ligne (LACEL)

Vous pouvez utiliser cet outil interactif pour créer des tableaux personnalisés et faire votre propre analyse des données du recensement et de l'ENM sur les conditions de logement, y compris sur les *besoins impérieux en matière de logement*. Le LACEL offre des données paramétrables sur les caractéristiques socio-économiques et les conditions de logement au Canada et dans plus de 200 collectivités pour les années de recensement allant de 1991 à 2011. Les tableaux peuvent comporter des variables telles que le mode d'occupation, le genre de ménages et les *besoins impérieux en matière de logement*, et ils présentent le nombre de ménages, le revenu et les frais de logement pour chaque variable. Comme les représentants d'autres municipalités et organisations, vous pouvez utiliser le LACEL pour orienter l'élaboration de stratégies de logement à l'échelle locale, de politiques visant à réduire la pauvreté et de plans économiques régionaux. Le LACEL est accessible sur le site Web de la SCHL, au www.schl.ca/fr/inso/info/obloca/obloca_002.cfm.

Figure 1 Conditions de logement, Canada, 2011[1]

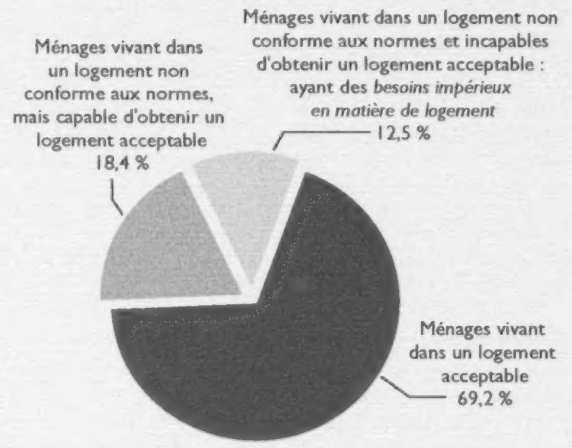

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme n'égale pas 100 %.

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

[1] La fréquence des *besoins impérieux en matière de logement* est le nombre de ménages éprouvant de tels besoins exprimé en pourcentage du nombre total de ménages (ménages ayant et n'ayant pas de *besoins impérieux en matière de logement*) pour lesquels il est possible d'évaluer l'existence de tels besoins.

Tableau 1 Ménages[1] habitant un logement non conforme à une ou plusieurs normes, Canada, 2011

Norme(s) insatisfaite(s)	Tous les ménages		Ménages capables d'obtenir un logement acceptable		Ménages incapables d'obtenir un logement acceptable – ayant des *besoins impérieux en matière de logement*	
	Nombre	Pour cent[2]	Nombre	Pour cent[2]	Nombre	Pour cent[2]
Abordabilité seulement	2 311 435	18,5	1 173 720	9,4	1 137 715	9,1
Abordabilité et qualité	218 510	1,8	91 100	0,7	127 415	1,0
Abordabilité et taille	151 020	1,2	38 855	0,3	112 165	0,9
Abordabilité, taille et qualité	18 200	0,1	3 310	0,0	14 890	0,1
Taille seulement	504 740	4,1	436 410	3,5	68 335	0,5
Qualité seulement	585 850	4,7	505 775	4,1	80 075	0,6
Taille et qualité	53 165	0,4	41 625	0,3	11 545	0,1
Total	3 842 935	30,8	2 290 790	18,4	1 552 145	12,5

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

[2] Pourcentage des 12,5 millions de ménages visés par l'évaluation des *besoins impérieux en matière de logement*.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

Figure 2 Ménages[1] ayant des *besoins impérieux en matière de logement* selon la ou les normes insatisfaites, Canada, 2011

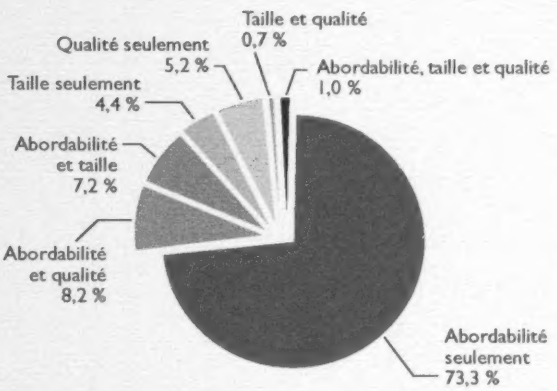

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme n'égale pas 100 %.

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

Fréquences les plus élevées de *besoins impérieux en matière de logement* en 2011 : Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Colombie-Britannique

En 2011, la fréquence des *besoins impérieux en matière de logement* variait d'une province et d'un territoire à l'autre (voir le tableau 2). C'est le Nunavut qui enregistrait la fréquence la plus élevée (39,2 %), suivi des Territoires du Nord-Ouest (15,7 %) et de la Colombie-Britannique (15,4 %). Les plus faibles pourcentages de ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard (9,2 %) et au Nouveau-Brunswick (9,9 %).

Le nombre de ménages en situation de *besoins impérieux en matière de logement* variait lui aussi : il allait d'environ 2 000, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (il était d'à peu près 3 000 au Nunavut), à quelque 617 000, en Ontario.

Chez les ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*, le revenu annuel moyen avant impôt le plus élevé a été enregistré au Nunavut (58 079 $), de même que les frais de logement annuels moyens les plus bas (6 228 $) en 2011[2]. Ainsi, c'est dans ce territoire que les ménages aux prises avec des *besoins impérieux en matière de logement*

[2] Reflétant la prédominance des logements subventionnés au Nunavut, le pourcentage de ménages locataires ayant des *besoins impérieux* et occupant un logement subventionné s'élevait à environ 77 % dans ce territoire, ce qui explique que les frais de logement annuels moyens y sont relativement bas.

Tableau 2 Conditions de logement, Canada, provinces et territoires, 2011[1]

	Ménages (nbre)	Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* (nbre)	Fréquence des *besoins impérieux en matière de logement* (%)	Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*		
				Revenu moyen avant impôt du ménage ($)	Frais de logement annuels moyens ($)	RFLR moyen avant impôt (%)
Canada	**12 462 435**	**1 552 145**	**12,5**	**22 833**	**10 476**	**49,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	201 875	22 945	11,4	18 225	7 764	45,6
Île-du-Prince-Édouard	53 620	4 945	9,2	17 812	8 340	49,9
Nouvelle-Écosse	369 760	46 285	12,5	18 376	8 184	48,5
Nouveau-Brunswick	298 955	29 565	9,9	16 997	7 380	46,3
Québec	3 224 260	348 485	10,8	17 025	7 896	50,5
Ontario	4 600 055	616 935	13,4	25 086	11 796	49,9
Manitoba	423 200	43 410	10,3	22 018	8 436	43,8
Saskatchewan	359 375	47 350	13,2	23 917	9 324	43,8
Alberta	1 285 165	137 485	10,7	26 671	12 264	49,7
Colombie-Britannique	1 610 540	247 280	15,4	24 568	11 580	50,1
Yukon	12 950	1 885	14,6	33 892	10 344	38,3
Territoires du Nord-Ouest	14 150	2 215	15,7	37 500	10 788	32,6
Nunavut	8 545	3 355	39,3	58 079	6 228	12,3

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

avaient le plus faible RFLR moyen (12,3 %), nettement en deçà de la moyenne nationale (49,4 %). Au Nunavut, 63,5 % des ménages en situation de *besoins impérieux* habitaient un logement de taille insuffisante, qui dans certains cas était également non conforme à au moins une des deux autres normes. Par comparaison, c'était le cas de 13,3 % des ménages canadiens ayant des *besoins impérieux en matière de logement.*

Vancouver et Toronto sont les RMR du Canada qui présentaient les plus fortes proportions de ménages ayant des *besoins impérieux* en 2011

Un peu moins des trois quarts des ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* vivaient dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. Vancouver (17,7 %) et Toronto (16,9 %) avaient les fréquences les plus élevées de *besoins impérieux* en 2011 (voir le tableau 3). Même si les ménages aux prises avec des *besoins impérieux en matière de logement* dans ces deux RMR affichaient en 2011 un revenu moyen avant impôt plus élevé (26 227 $ à Vancouver et 28 329 $ à Toronto) que les ménages ayant pareils besoins dans la plupart des autres RMR, leurs frais de logement moyens étaient également plus élevés (12 468 et 13 380 $, respectivement).

Les ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* de Barrie arrivaient deuxièmes pour ce qui est du revenu moyen avant impôt (27 469 $) et ils étaient suivis de près par ceux d'Abbotsford-Mission (26 897 $), mais leurs frais de logement étaient également élevés (13 284 $ à Barrie et 12 252 $ à Abbotsford-Mission). C'est pourquoi la fréquence des *besoins impérieux* était supérieure à la moyenne dans ces deux RMR; elle s'y chiffrait à 14,0 %, alors que la moyenne de l'ensemble des RMR était de 13,4 %.

La fréquence la plus faible de *besoins impérieux en matière de logement* a été observée dans la RMR de Saguenay (5,9 %), qui était suivie de Trois-Rivières (8,2 %), Québec (8,6 %), Moncton (9,5 %) et Sherbrooke (9,8 %).

Environ 43 % des ménages éprouvant des *besoins impérieux en matière de logement* en 2011 vivaient à Toronto, à Montréal ou à Vancouver

Parmi les ménages aux prises avec des *besoins impérieux en matière de logement* au Canada en 2011, environ 20 % vivaient à Toronto, environ 13 %, à Montréal et à peu près 9 %, à Vancouver.

Tableau 3 Conditions de logement, Canada et régions métropolitaines de recensement classées selon la fréquence des *besoins impérieux en matière de logement*, 2011[1]

	Ménages (n^bre^)	Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement* (n^bre^)	Fréquence des *besoins impérieux en matière de logement* (%)	Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*		
				Revenu moyen avant impôt du ménage ($)	Frais de logement annuels moyens ($)	RFLR moyen avant impôt (%)
Vancouver	815 405	144 720	17,7	26 227	12 468	50,2
Toronto	1 864 775	315 910	16,9	28 329	13 380	50,0
Victoria	142 305	20 870	14,7	24 009	11 400	50,8
Barrie	65 440	9 130	14,0	27 469	13 284	50,7
Abbotsford-Mission	55 270	7 710	13,9	26 897	12 252	49,7
Brantford	48 600	6 515	13,4	20 717	9 912	50,8
Toutes les RMR	**8 583 800**	**1 146 285**	**13,4**	**23 541**	**11 148**	**50,4**
Montréal	1 526 830	203 700	13,3	17 730	8 496	51,5
Peterborough	45 790	6 055	13,2	23 966	10 752	48,2
Halifax	156 600	20 415	13,0	20 651	9 576	50,6
London	184 180	23 710	12,9	20 566	9 612	49,8
Kingston	62 465	7 910	12,7	22 046	10 224	49,2
Canada	**12 462 435**	**1 552 145**	**12,5**	**22 833**	**10 476**	**49,4**
Saskatoon	99 055	12 295	12,4	22 769	10 824	50,8
Kelowna	65 970	8 075	12,2	22 149	11 688	54,1
Regina	82 145	9 860	12,0	24 633	10 524	47,2
St. John's	75 975	9 055	11,9	20 015	9 324	48,9
St. Catharines-Niagara	154 170	17 920	11,6	20 514	9 792	50,5
Hamilton	270 065	30 645	11,3	21 245	10 080	50,2
Edmonton	425 155	48 225	11,3	25 576	12 264	51,1
Windsor	120 370	13 575	11,3	19 092	8 868	49,3
Saint John	50 350	5 435	10,8	16 904	7 704	47,7
Ottawa-Gatineau	477 110	50 905	10,7	23 632	10 968	49,7
Oshawa	124 160	13 070	10,5	23 845	11 724	51,4
Thunder Bay	50 080	5 265	10,5	19 159	8 496	47,6
Guelph	52 370	5 445	10,4	23 015	10 764	49,8
Winnipeg	278 755	28 785	10,3	20 519	8 688	46,8
Kitchener-Cambridge-Waterloo	173 930	17 855	10,3	22179	10 632	50,6
Calgary	439 640	44 465	10,1	26 181	13 008	52,0
Greater Sudbury/Grand Sudbury	64 980	6 480	10,0	20 013	8 964	48,1
Sherbrooke	87 520	8 590	9,8	13 938	6 744	51,8
Moncton	55 845	5 295	9,5	18 556	8 832	49,8
Québec	334 090	28 895	8,6	15 903	7 812	51,5
Trois-Rivières	67 490	5 545	8,2	12 526	6 012	50,8
Saguenay	66 925	3 975	5,9	13 016	6 504	52,5

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

GLOSSAIRE

Logement acceptable et *besoins impérieux en matière de logement*

Un **logement acceptable** est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Par réparations majeures, on entend notamment les travaux visant à réparer la plomberie ou le câblage électrique, ou les travaux structurels visant à réparer les murs, le plancher ou le plafond.
- Un logement est de **taille convenable** si le nombre de chambres est suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Selon cette norme, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chaque couple d'adultes qui cohabitent, chaque parent seul, chaque personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; chaque couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans et chaque fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).
- Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux, selon le cas. Pour les propriétaires, ils englobent les versements hypothécaires (capital et intérêts), l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux, selon le cas.

On dit d'un ménage qu'il éprouve des ***besoins impérieux en matière de logement*** si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Pour évaluer si un ménage éprouve des *besoins impérieux en matière de logement*, il faut procéder en **deux étapes** :

1. **Déterminer si le ménage occupe un logement acceptable;**
2. **Si le ménage occupe un logement inacceptable**, déterminer si son revenu avant impôt est suffisant pour payer un logement acceptable dans sa localité.

Les ménages habitant un logement non conforme aux normes n'éprouvent pas tous des *besoins impérieux en matière de logement*

Si un ménage occupe un logement inacceptable mais qu'il est en mesure de se procurer, sur le marché local, un logement conforme aux normes en y consacrant moins de 30 % de son revenu avant impôt, ce ménage n'a pas de *besoins impérieux en matière de logement*. Il éprouvera de tels besoins seulement si les logements acceptables dans sa localité coûtent au moins 30 % de son revenu avant impôt. Dans les collectivités où il est possible d'estimer les loyers du marché, le coût d'un logement acceptable pour un ménage donné est calculé au moyen du loyer médian des logements locatifs ayant suffisamment de chambres pour ce ménage. Ailleurs, il est déterminé selon une estimation des frais mensuels de possession d'un logement neuf ayant le nombre de chambres requis.

Ménages visés par l'évaluation des *besoins impérieux en matière de logement*

Sont pris en considération dans l'évaluation des *besoins impérieux en matière de logement* uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le **rapport frais de logement-revenu (RFLR)** est inférieur à 100 %. Les ménages agricoles sont exclus, car il est impossible de distinguer les frais liés aux résidences agricoles des frais liés aux autres bâtiments de la ferme. Les ménages membres d'une bande ne sont pas non plus pris en compte, parce qu'aucune donnée n'est recueillie pour les ménages dont les frais de logement sont payés en vertu de modalités visant le logement de bande. Sont aussi exclus de l'analyse de l'abordabilité du logement les ménages dont le revenu est nul ou négatif, les ménages qui ont un RFLR de 100 % ou plus et les ménages dans les réserves[1] qui n'habitent pas un logement de bande, car la SCHL juge qu'il est impossible d'interpréter le RFLR dans leur situation.

Le **RFLR** est calculé pour chaque ménage en divisant les frais de logement par le revenu total du ménage. Les frais de logement englobent, selon le cas, le loyer, les versements hypothécaires (capital et intérêts), l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Le RFLR moyen correspond à la moyenne des RFLR de chaque ménage. Il ne peut pas être calculé en divisant les frais de logement moyens par le revenu moyen.

[1] Compte tenu de l'occupation communale des terres dans la plupart des collectivités des réserves, la distinction entre les différents modes d'occupation, tels qu'ils sont déclarés, peut être moins évidente à faire dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves.

Recensement de la population et Enquête nationale auprès des ménages

Recensement de la population

Le Recensement de la population permet de recueillir des données démographiques et d'autres renseignements sur la population du Canada. Son grand champ d'observation permet de recouper un large éventail de données et d'obtenir un niveau de détail dans les données locales qu'aucune enquête ayant une moins grande portée ne peut égaler.

Durant les années précédant les changements introduits en 2011, le recensement était composé de deux questionnaires à participation obligatoire : le questionnaire abrégé et le questionnaire complet. La majorité des ménages (80 %) recevait uniquement le questionnaire abrégé, qui renfermait des questions sur des sujets de base comme l'âge, le sexe, l'état civil et la langue maternelle. Un ménage sur cinq (20 % des ménages) recevait le questionnaire complet, qui comportait des questions supplémentaires sur des sujets comme la scolarité, l'origine ethnique, la mobilité, le revenu, l'emploi, le logement et les caractéristiques du logement. À compter du Recensement de 1991, la SCHL a commencé à faire des estimations des *besoins impérieux en matière de logement* en utilisant les données du questionnaire complet du recensement.

Le **Recensement de 2011** a été réalisé au moyen du questionnaire abrégé, qui comportait les éléments suivants :

1. les mêmes huit questions qui figuraient dans le questionnaire abrégé du Recensement de 2006;
2. deux questions supplémentaires sur la connaissance des langues officielles et sur les langues parlées à la maison.

Le Recensement de 2011 a permis de recueillir des données auprès de quelque 33,5 millions de personnes et 13,5 millions de ménages.

Enquête nationale auprès des ménages de 2011

En 2011, le questionnaire complet du recensement, à participation obligatoire, a été remplacé par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), à participation volontaire. L'ENM fournit des données sociales et économiques qui aident les collectivités à mieux planifier des services comme les garderies, les écoles, les services à la famille, le logement, les routes, le transport en commun et la formation liée à l'emploi. Un échantillon aléatoire de 4,5 millions de ménages a été invité à répondre un questionnaire comptant 64 questions, qui constitue une version mise à jour par Statistique Canada du questionnaire complet utilisé lors du Recensement de 2006. Dans les régions éloignées et les réserves indiennes, l'information a été recueillie au moyen d'entrevues en personne. Dans les autres régions du pays, les répondants devaient remplir le questionnaire en ligne ou l'envoyer par la poste, et un suivi était fait par des enquêteurs auprès des ménages qui n'avaient pas répondu. Environ 3 millions de ménages ont rempli le questionnaire; le taux de réponse, de 68,6 %, est semblable à ceux d'autres enquêtes à participation volontaire réalisées par Statistique Canada.

Les estimations du revenu tirées des données de l'ENM de 2011 se rapportent à l'année 2010, et les estimations des frais de logement, à l'année 2011.

Annexe – Tableau 1 Ménages habitant un logement non conforme aux normes et ayant des *besoins impérieux en matière de logement*, Canada, provinces et territoires, 2011

Région géographique	Taux global de non-réponse[1]		Ménages habitant un logement non conforme aux normes[2]				Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*[2]			
			Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité	Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité
Canada	26,1 %	(Nbre)	3 842 935	2 699 175	727 140	875 730	1 552 145	1 392 190	206 940	233 920
		(%)	30,8	21,7	5,8	7,0	12,5	11,2	1,7	1,9
Terre-Neuve-et-Labrador	31,4 %	(Nbre)	48 275	31 375	5 580	15 995	22 945	19 525	1 045	5 740
		(%)	23,9	15,5	2,8	7,9	11,4	9,7	0,5	2,8
Île-du-Prince-Édouard	33,4 %	(Nbre)	13 705	9 065	1 945	3 940	4 945	4 460	255	975
		(%)	25,6	16,9	3,6	7,3	9,2	8,3	0,5	1,8
Nouvelle-Écosse	28,2 %	(Nbre)	106 945	71 155	13 095	35 275	46 285	41 065	2 905	10 010
		(%)	28,9	19,2	3,5	9,5	12,5	11,1	0,8	2,7
Nouveau-Brunswick	28,6 %	(Nbre)	77 440	48 225	9 165	28 100	29 570	25 655	1 750	6 820
		(%)	25,9	16,1	3,1	9,4	9,9	8,6	0,6	2,3
Québec	22,4 %	(Nbre)	929 770	650 780	151 600	225 450	348 485	321 460	35 565	45 965
		(%)	28,8	20,2	4,7	7,0	10,8	10,0	1,1	1,4
Ontario	27,1 %	(Nbre)	1 507 785	1 079 535	330 760	294 750	616 935	558 775	100 665	82 335
		(%)	32,8	23,5	7,2	6,4	13,4	12,1	2,2	1,8
Manitoba	26,2 %	(Nbre)	119 185	69 070	26 550	38 765	43 410	34 075	7 595	11 355
		(%)	28,2	16,3	6,3	9,2	10,3	8,1	1,8	2,7
Saskatchewan	29,3 %	(Nbre)	99 625	63 165	15 240	33 020	47 355	38 340	5 505	11 620
		(%)	27,7	17,6	4,2	9,2	13,2	10,7	1,5	3,2
Alberta	27,4 %	(Nbre)	366 655	259 600	61 725	82 770	137 485	123 435	14 475	21 140
		(%)	28,5	20,2	4,8	6,4	10,7	9,6	1,1	1,6
Colombie-Britannique	26,1 %	(Nbre)	560 195	412 820	106 435	110 945	247 280	222 580	34 090	34 445
		(%)	34,8	25,6	6,6	6,9	15,4	13,8	2,1	2,1
Yukon	29,9 %	(Nbre)	4 270	2 215	910	1 935	1 885	1 225	290	835
		(%)	33,0	17,1	7,0	14,9	14,6	9,5	2,2	6,4
Territoires du Nord-Ouest	16,1 %	(Nbre)	4 780	1 740	1 510	2 420	2 220	1 200	665	915
		(%)	33,8	12,3	10,7	17,1	15,7	8,5	4,7	6,5
Nunavut	25,2 %	(Nbre)	4 310	430	2 630	2 360	3 350	405	2 130	1 770
		(%)	50,4	5,0	30,8	27,6	39,2	4,7	24,9	20,7

Nota :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les pourcentages sont calculés à partir des chiffres non arrondis.

[1] Statistique Canada utilise le taux global de non-réponse (TGN) comme indicateur de la qualité des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Plus le TGN est élevé, plus le biais de non-réponse est grand, et donc plus la qualité des données est faible. Pour en savoir plus, voir le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages* de Statistique Canada (n° 99-001-x2011001 au catalogue), au www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/index-fra.cfm.

[2] Comprend uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

[3] Un ménage peut avoir un logement inférieur à plusieurs normes. Ainsi, la somme des ménages dont le logement ne répond pas à la norme de l'abordabilité, des ménages ayant un logement de taille insuffisante et des ménages ayant un logement de qualité insuffisante est supérieure au nombre total de ménages habitant un logement non conforme aux normes.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

Annexe – Tableau 2 Ménages habitant un logement non conforme aux normes et ayant des *besoins impérieux en matière de logement*, Canada et régions métropolitaines de recensement, 2011

Région géographique	Taux global de non-réponse[1]		Ménages habitant un logement non conforme aux normes[2]				Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*[2]			
			Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité	Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité
Canada	26,1 %	(Nbre)	3 842 935	2 699 175	727 140	875 730	1 552 145	1 392 190	206 940	233 920
		(%)	30,8	21,7	5,8	7,0	12,5	11,2	1,7	1,9
Toutes les RMR du Canada	23,9 %	(Nbre)	2 808 380	2 014 805	598 085	543 930	1 146 285	1 045 340	176 050	141 260
		(%)	32,7	23,5	7,0	6,3	13,4	12,2	2,1	1,6
St. John's	27,5 %	(Nbre)	19 310	14 085	2 570	4 465	9 060	8 215	400	1 705
		(%)	25,4	18,5	3,4	5,9	11,9	10,8	0,5	2,2
Halifax	24,9 %	(Nbre)	45 935	33 645	6 220	11 435	20 415	18 700	1 440	3 485
		(%)	29,3	21,5	4,0	7,3	13,0	11,9	0,9	2,2
Moncton	23,4 %	(Nbre)	14 225	10 430	1 490	3 615	5 295	4 955	195	775
		(%)	25,5	18,7	2,7	6,5	9,5	8,9	0,3	1,4
Saint John	29,2 %	(Nbre)	14 170	9 425	1 685	4 555	5 435	5 060	310	955
		(%)	28,1	18,7	3,3	9,0	10,8	10,0	0,6	1,9
Saguenay	20,4 %	(Nbre)	15 095	10 750	1 430	3 995	3 975	3 790	145	470
		(%)	22,6	16,1	2,1	6,0	5,9	5,7	0,2	0,7
Québec	21,4 %	(Nbre)	79 600	58 175	9 440	18 135	28 895	27 555	1 495	2 950
		(%)	23,8	17,4	2,8	5,4	8,6	8,2	0,4	0,9
Sherbrooke	17,3 %	(Nbre)	25 060	19 440	2 725	4 520	8 590	8 165	555	725
		(%)	28,6	22,2	3,1	5,2	9,8	9,3	0,6	0,8
Trois-Rivières	19,3 %	(Nbre)	18 055	13 265	1 645	4 445	5 545	5 280	215	640
		(%)	26,8	19,7	2,4	6,6	8,2	7,8	0,3	0,9
Montréal	19,7 %	(Nbre)	510 085	363 050	103 780	106 205	203 700	190 135	27 255	22 870
		(%)	33,4	23,8	6,8	7,0	13,3	12,5	1,8	1,5
Ottawa-Gatineau	22,3 %	(Nbre)	129 785	90 260	25 000	29 750	50 900	46 240	6 935	6 885
		(%)	27,2	18,9	5,2	6,2	10,7	9,7	1,5	1,4
Gatineau	24,2 %	(Nbre)	32 540	22 075	5 115	8 630	12 050	11 260	1 040	1 635
		(%)	25,9	17,6	4,1	6,9	9,6	9,0	0,8	1,3
Ottawa	21,7 %	(Nbre)	97 250	68 190	19 885	21 120	38 855	34 980	5 900	5 250
		(%)	27,7	19,4	5,7	6,0	11,1	10,0	1,7	1,5
Kingston	28,4 %	(Nbre)	19 115	14 330	2 535	4 495	7 915	7 250	680	1 265
		(%)	30,6	22,9	4,1	7,2	12,7	11,6	1,1	2,0
Peterborough	36,3 %	(Nbre)	13 695	10 530	1 740	3 025	6 055	5 670	525	755
		(%)	29,9	23,0	3,8	6,6	13,2	12,4	1,1	1,6

Annexe – Tableau 2 (suite) Ménages habitant un logement non conforme aux normes et ayant des *besoins impérieux en matière de logement*, Canada et régions métropolitaines de recensement, 2011

Région géographique	Taux global de non-réponse[1]		Ménages habitant un logement non conforme aux normes[2]				Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*			
			Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité	Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité
Oshawa	26,3 %	(Nbre)	35 785	27 095	6 080	6 385	13 065	12 360	1 325	1 515
		(%)	28,8	21,8	4,9	5,1	10,5	10,0	1,1	1,2
Toronto	25,4 %	(Nbre)	724 290	513 405	209 585	109 790	315 910	281 725	71 465	36 270
		(%)	38,8	27,5	11,2	5,9	16,9	15,1	3,8	1,9
Hamilton	26,7 %	(Nbre)	83 685	60 455	15 285	18 055	30 640	28 030	4 050	4 835
		(%)	31,0	22,4	5,7	6,7	11,3	10,4	1,5	1,8
St. Catharines-Niagara	29,2 %	(Nbre)	46 800	35 035	6 620	10 455	17 925	16 880	1 320	2 630
		(%)	30,4	22,7	4,3	6,8	11,6	10,9	0,9	1,7
Kitchener-Cambridge-Waterloo	23,4 %	(Nbre)	49 965	36 845	9 500	8 920	17 850	16 650	2 255	2 060
		(%)	28,7	21,2	5,5	5,1	10,3	9,6	1,3	1,2
Brantford	28,0 %	(Nbre)	14 655	10 925	2 180	3 625	6 510	6 140	460	1 090
		(%)	30,2	22,5	4,5	7,5	13,4	12,6	0,9	2,2
Guelph	25,4 %	(Nbre)	15 685	11 545	2 975	2 700	5 445	5 020	565	645
		(%)	30,0	22,0	5,7	5,2	10,4	9,6	1,1	1,2
London	23,7 %	(Nbre)	55 830	41 900	8 915	10 850	23 710	22 075	2 360	2 760
		(%)	30,3	22,7	4,8	5,9	12,9	12,0	1,3	1,5
Windsor	28,1 %	(Nbre)	34 010	24 335	6 095	7 685	13 570	12 350	1 535	1 915
		(%)	28,3	20,2	5,1	6,4	11,3	10,3	1,3	1,6
Barrie	26,2 %	(Nbre)	20 725	16 980	2 595	2 965	9 135	8 685	735	910
		(%)	31,7	25,9	4,0	4,5	14,0	13,3	1,1	1,4
Greater Sudbury/ Grand Sudbury	27,9 %	(Nbre)	17 810	12 750	2 220	4 810	6 480	5 875	665	1 105
		(%)	27,4	19,6	3,4	7,4	10,0	9,0	1,0	1,7
Thunder Bay	25,6 %	(Nbre)	12 880	8 300	1 835	4 175	5 265	4 750	565	950
		(%)	25,7	16,6	3,7	8,3	10,5	9,5	1,1	1,9
Winnipeg	21,9 %	(Nbre)	84 720	50 495	20 365	25 325	28 780	24 160	5 875	5 895
		(%)	30,4	18,1	7,3	9,1	10,3	8,7	2,1	2,1
Regina	23,5 %	(Nbre)	24 175	15 725	4 015	7 460	9 860	8 675	1 545	1 635
		(%)	29,4	19,1	4,9	9,1	12,0	10,6	1,9	2,0

Annexe – Tableau 2 (suite) Ménages habitant un logement non conforme aux normes et ayant des *besoins impérieux en matière de logement*, Canada et régions métropolitaines de recensement, 2011

Région géographique	Taux global de non-réponse[1]		Ménages habitant un logement non conforme aux normes[2]				Ménages ayant des *besoins impérieux en matière de logement*			
			Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité	Total[3]	Abordabilité	Taille	Qualité
Saskatoon	24,4 %	(N[bre])	28 800	21 405	5 005	5 790	12 295	11 420	1 575	1 485
		(%)	29,1	21,6	5,1	5,8	12,4	11,5	1,6	1,5
Calgary	23,6 %	(N[bre])	126 270	93 495	22 300	22 180	44 465	41 550	4 365	4 865
		(%)	28,7	21,3	5,1	5,0	10,1	9,5	1,0	1,1
Edmonton	25,4 %	(N[bre])	125 325	88 340	24 035	26 630	48 220	44 120	6 170	6 130
		(%)	29,5	20,8	5,7	6,3	11,3	10,4	1,5	1,4
Kelowna	27,8 %	(N[bre])	21 390	17 745	2 395	2 910	8 075	7 635	510	835
		(%)	32,4	26,9	3,6	4,4	12,2	11,6	0,8	1,3
Abbotsford-Mission	31,5 %	(N[bre])	18 985	14 115	4 010	2 945	7 710	6 835	1 325	790
		(%)	34,3	25,5	7,3	5,3	13,9	12,4	2,4	1,4
Vancouver	24,4 %	(N[bre])	313 755	227 950	74 950	53 415	144 720	129 985	24 965	17 160
		(%)	38,5	28,0	9,2	6,6	17,7	15,9	3,1	2,1
Victoria	22,7 %	(N[bre])	48 695	38 580	6 845	8 205	20 870	19 375	2 260	2 290
		(%)	34,2	27,1	4,8	5,8	14,7	13,6	1,6	1,6
Toutes les AR du Canada	26,4 %	(N[bre])	472 720	340 915	59 195	122 820	176 175	165 035	12 780	27 560
		(%)	27,6	19,9	3,5	7,2	10,3	9,6	0,7	1,6
Régions du Canada hors RMR et AR	34,2 %	(N[bre])	561 835	343 455	69 855	208 980	229 685	181 815	18 110	65 105
		(%)	25,9	15,8	3,2	9,6	10,6	8,4	0,8	3,0

Nota :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les pourcentages sont calculés à partir des chiffres non arrondis.

[1] Statistique Canada utilise le taux global de non-réponse (TGN) comme indicateur de la qualité des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Plus le TGN est élevé, plus le biais de non-réponse est grand, et donc plus la qualité des données est faible. Pour en savoir plus, voir le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages* de Statistique Canada (n° 99-001-x2011001 au catalogue), au www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/index-fra.cfm.

[2] Comprend uniquement les ménages privés non agricoles, membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

[3] Un ménage peut avoir un logement inférieur à plusieurs normes. Ainsi, la somme des ménages dont le logement ne répond pas à la norme de l'abordabilité, des ménages ayant un logement de taille insuffisante et des ménages ayant un logement de qualité insuffisante est supérieure au nombre total de ménages habitant un logement non conforme aux normes.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

RÉSUMÉ

En 2011, 10,9 millions de ménages, soit 87,5 % des ménages évalués, occupaient un logement acceptable ou disposaient d'un revenu suffisant pour en obtenir un. Les autres ménages, au nombre de 1,6 million (12,5 % des ménages), étaient considérés comme ayant des *besoins impérieux en matière de logement.* La majorité des ménages (89,7 %) éprouvaient de tels besoins parce que leur logement était non conforme à la norme de l'abordabilité, seule ou conjuguée aux autres normes. La fréquence la plus élevée de *besoins impérieux en matière de logement* a été enregistrée au Nunavut (39,2 %) et la plus faible, à l'Île-du-Prince-Édouard (9,2 %). Les RMR ayant les plus hauts pourcentages de ménages en situation de *besoins impérieux en matière de logement* en 2011 étaient Vancouver (17,7 %) et Toronto (16,9 %).

La SCHL publiera d'autres numéros de cette série du *Point en recherche* sur les conditions de logement selon les données de l'ENM de 2011. Une analyse de l'abordabilité et des besoins en matière de logement sera également présentée dans *L'Observateur du logement au Canada 2014*.

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Pour obtenir davantage d'information au sujet des données sur le logement de la SCHL fondées sur les résultats des recensements, veuillez vous référer au *Logement au Canada en ligne* sur le site Web de la Société, **www.schl.ca**. Pour toute question concernant le présent document, pour formuler des observations à son égard ou pour suggérer des sujets de recherche, merci de bien vouloir nous contacter, soit par courriel, à l'adresse HiCO-LaCel@schl.ca, soit par la poste, à l'adresse suivante :

Politiques et recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Directeur de projet à la SCHL : Jeremiah Prentice

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation***, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent Point en recherche fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

68181

©2014, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 03-10-14

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 Conditions de logement, Canada, 2011[1] (%)

	2011
Proportion de ménages canadiens vivant dans un logement acceptable	69,2
Proportion de ménages canadiens vivant dans un logement non conforme aux normes, mais capables d'obtenir un logement acceptable	18,4
Proportion de ménages canadiens vivant dans un logement non conforme aux normes et incapables d'obtenir un logement acceptable : ayant des *besoins impérieux en matière de logement*	12,5

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme n'égale pas 100 %.

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)

Figure 2 Ménages[1] ayant des *besoins impérieux en matière de logement* selon la ou les normes insatisfaites, Canada, 2011

Norme(s) insatisfaite(s)	Pour cent
Abordabilité seulement	73,3
Abordabilité et qualité	8,2
Abordabilité et taille	7,2
Taille seulement	4,4
Qualité seulement	5,2
Taille et qualité	0,7
Abordabilité, taille et qualité	1,0

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme n'égale pas 100 %.

[1] Ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'ENM)